

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE VAL DE LOIRE**
Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 / 06 / 2023

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE VAL DE LOIRE
Rue Paul LANGEVIN
45100 ORLEANS LA SOURCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre Val de Loire, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les fonds dédiés et les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 13/02/2024
Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
SAS CASTELCOM

Susie LUCAS
Associée

Bilan Actif

	30/06/2023			30/06/2022
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	5 630		5 630	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	73 365		68 029	5 335
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	78 995	73 659	5 335	37 861
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	1 807		1 807	6 304
Autres créances	1 316 565		1 316 565	639 881
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITÉS	410 355		410 355	625 859
Charges constatées d'avance	1 118		1 118	3 389
TOTAL (II)	1 729 846		1 729 846	1 275 433
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 808 840	73 659	1 735 181	1 313 294

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents
 Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

30/06/2023

30/06/2022

Fonds propres

Fonds associatifs sans droit de reprise

Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés,
subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables

Ecarts de réévaluation

Réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice**Total des fonds propres**

349 655

369 976

268 501

349 655

Autres fonds associatifs

Fonds associatifs avec droit de reprise

- Apports
- Legs et donations
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables

Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Droits des propriétaires

Ecarts de réévaluation

Subventions d'investissement sur biens non renouvelables

Provisions réglementées

Total des autres fonds associatifs**Total des fonds associatifs**

268 501

349 655

Provisions pour risques

60 864

58 619

Provisions pour charges

Total des provisions

60 864

58 619

Aux fondations abritées

Sur subventions de fonctionnement

Sur dons manuels affectés

Sur legs et donations affectés

Total des fonds dédiés

722 396

588 007

DETIES FINANCIERES

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières divers

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DETIES D'EXPLOITATION

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

557 338

148 968

Dettes fiscales et sociales

33 031

32 408

DETIES DIVERSES

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

93 051

135 636

Produits constatés d'avance

Total des dettes

683 420

317 013

Ecarts de conversion passif

TOTAL PASSIF

1 735 181

1 313 294

Résultat de l'exercice exprimé en centimes

(81 153,92)

(20 320,87)

(1) Dont à moins d'un an

683 420

317 013

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

30 juin 2023

- 12 mois

FED. REG. DES CHASSEURS CENTRE VAL DE LOIRE

orcom**Compte de Résultat**

1/2

30/06/2023

30/06/2022

12 mois

12 mois

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations	3 000	3 000
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 714	5 397
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	931 734	913 891
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	62 425	57 429
Utilisations des fonds dédiés	576 391	319 184
Autres produits	3 026	19
Total des produits d'exploitation	1 579 290	1 298 920

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises	36 670	22 679
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements	595 949	308 383
Variation de stock	500	
Autres achats et charges externes	5 724	5 201
Aides financières	144 163	140 856
Impôts, taxes et versements assimilés	69 248	68 276
Salaires et traitements	49 501	24 957
Charges sociales	60 864	58 619
Dotation aux amortissements et dépréciations	710 780	588 007
Dotation aux provisions	Autres charges	
Reports en fonds dédiés	102 793	

Total des charges d'exploitation 1 673 398 1 319 771**RESULTAT D'EXPLOITATION** (94 108) (20 850)

Compte de Résultat

2/2

30/06/2023

30/06/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION

(94 108)

(20 850)

PRODUITS FINANCIERS

De participation
 D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé
 Autres intérêts et produits assimilés
 Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges
 Différences positives de change
 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total des produits financiers

2 004

628

CHARGES FINANCIERES

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions
 Intérêts et charges assimilées
 Différences négatives de change
 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total des charges financières

2 004

628

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur opérations de gestion
 Sur opérations en capital
 Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Total des produits exceptionnels

11 000

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sur opérations de gestion
 Sur opérations en capital
 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total des charges exceptionnelles

11 000

RESULTAT EXCEPTIONNEL

11 000

Participation des salariés aux résultats
 Impôts sur les bénéfices

50

98

TOTAL DES PRODUITS

1 592 294

1 299 548

TOTAL DES CHARGES

1 673 448

1 319 869

EXCEDENT ou DEFICIT

(81 154)

(20 321)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature
 Prestations en nature
 Bénévolat

TOTAL

437

437

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature
 Mise à disposition gratuite de biens
 Prestations
 Personnel bénévole

TOTAL

437

437



Règles et méthodes comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social :

La fédération a pour objet de regrouper l'ensemble des fédérations départementales d'une même région administrative du territoire métropolitain dont l'adhésion est constatée par le paiement d'une cotisation obligatoire.

Missions sociales

Les missions de la fédération s'articulent autour de :

- Assurer la représentation des fédérations départementales des chasseurs, de même que la défense des intérêts de la chasse et des chasseurs de sa région.
- œuvrer à la mutualisation des actions des fédérations départementales des chasseurs.
- Mener, en concertation avec les fédérations départementales, des actions d'information et d'éducation au développement durable.
- Conduire et coordonner des actions en faveur de la faune sauvage et de ses habitats et des actions concourant directement à la connaissance, à la protection et à la reconquête de la biodiversité.
- Assurer toutes les fonctions que leur donnent la législation et la réglementation en vigueur dans les domaines sanitaire, forestier, agricole et de protection de la biodiversité.
- Développer tout projet en relation avec ces domaines, notamment en matière d'éducation à l'environnement.

En outre :

- Elle peut se voir confier la gestion de réserves naturelles et de tout autre territoire à caractère protégé.
- Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de la fédération régionale.

Moyens mis en œuvre et ressources

Cette équipe de 3 salariés permet de répondre aux différentes missions de la fédération.

Les ressources comprennent :

- Le produit des cotisations
- Le produit perçu de la FNC
- Le montant des rétributions pour prestations de services, notamment celles rendues aux fédérations membres, à des organismes publics ou à d'autres associations partenaires

Règles et méthodes comptables

- Les contributions financières, dont on peut distinguer :

- Le produit perçu de l'État ou de l'office français de la biodiversité destiné aux actions co-financées par le fonds mentionné au quatrième alinéa de l'article L421-14 du code de l'environnement,

- Le montant des dons, legs, subventions de toute nature en plus des rétributions pour prestations de services ;

- Le montant des indemnités et dommages-intérêts qui peuvent lui être accordés ;

- Les produits financiers ;

- Toutes autres ressources non interdites par les lois et les règlements.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 735 181** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 592 294** euros et un total **charges** de **1 673 448** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-81 154** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2018-06 et ANC n°2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- * Terrain et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 7 ans
- * Mobilier : 5 à 15 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et méthodes comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle d'un évènement passé de l'association à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Contribution volontaires en nature

Au regard de l'application du règlement ANC 2018-06, l'Association a valorisé les contributions volontaires en nature : participation des dirigeants et administrateurs bénévoles aux différentes instances : réunions externes, bureaux, conseils d'administration. Cette participation au titre de l'exercice 2021-2022 représente 23 heures de bénévolat. Le taux honoraires retenu par l'Association est de 19,01 euros, ce qui correspond à une valorisation à hauteur de 437,26 euros.

Immobilisations

INCORPORELLES

CORPORELLES

FINANCIERES

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 30/06/2023
		Augmentations Réévaluations	Diminutions Acquisitions Virements p.à p. Cessions	
Frais d'établissement et de développement				
Autres	5 630			5 630
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 630			5 630
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencet aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	19 671		16 976	31 343
Matériel de bureau, informatique et mobilier	68 061			68 061
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 732		16 976	31 343
				73 365
Participations évaluées en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
				78 995
TO TAL	93 362		16 976	31 343

Amortissements

INCORPORELLES

CORPORELLES

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice	Amortissements au 30/06/2023
		Dotations	Diminutions
Frais d'établissement et de développement			
Autres	5 630		5 630
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 630		5 630
 Terrains			
Constructions sur sol propre			
sur sol d'autrui			
instal. agencement aménagement			
Instal technique, matériel outillage industriels			
Autres instal., agencement, aménagement divers			
Matériel de transport	14 372	10 554	31 343
Matériel de bureau, mobilier	35 500	38 947	74 447
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations grevées de droits			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 871	49 501	31 343
 TOTAL	55 501	49 501	31 343
			73 659

Provisions

PROVISIONS REGLEMENTEES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	58 619	60 864	58 619	60 864
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	58 619	60 864	58 619	60 864
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GENERAL	58 619	60 864	58 619	60 864
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		60 864	58 619	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.



Créances et Dettes

30/06/2023

1 an au plus

plus d'1 an

CRÉANCES

Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
 Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 807		1 807
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20		20
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 316 545		1 316 545
 Charges constatées d'avance			
	1 118		1 118
 TOTAL DES CRÉANCES	1 319 490		1 319 490

Prêts accordés en cours d'exercice
 Remboursements obtenus en cours d'exercice
 Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

DETTE

30/06/2023

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	557 338		557 338
Personnel et comptes rattachés	14 028		14 028
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 257		18 257
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	746		746
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	93 051		93 051
Dette représentative de titres empruntés			
Produits constatés d'avance			
 TOTAL DES DETTES	683 420		683 420

Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exercice
 Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Charges à payer

30/06/2023

Total des Charges à payer	635 592
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	557 338
Fourn fact non parvenues	557 338
Dettes fiscales et sociales	22 899
Dettes provis. pr congés à pay	14 028
Ch prov sur conges payer	8 670
Etat - autres charges à payer	200
Autres dettes	55 356
Dossier Biodiversité - FD18	3 046
Dossier Biodiversité - FD28	27 668
Dossier Biodiversité - FD36	6 527
Dossier Biodiversité - FD37	3 460
Dossier Biodiversité - FD41	5 651
Dossier Biodiversité - FD45	9 004

Produits à recevoir

30/06/2023

Total des Produits à recevoir	2 807
Autres créances clients	1 807
Clients - factures à établir	1 807
Autres créances	1 000
Divers - produits à recevoir	1 000

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	369 976			20 321	349 655
Réserves Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		(20 321)		20 321	
Résultat ss ctrl tiers fi. Ran ss ctrl tiers fi.					
Excédent ou déficit de l'exercice	(20 321)	20 321		81 154	(81 154)
Situation nette	349 655		20 321	101 475	268 501
Droits des propriétaires					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	349 655		20 321	101 475	268 501

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 30/06/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 30/06/2023
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global
Subventions d'exploitation					
ATLAS DES MAMMIFERES - 701		36 340	36 340		
PREN - 740		143 198	143 198		
DYNAGROBIO - 757		323 626	320 026		3 600
ECOLIEVRE - 741		84 844	76 827		8 017
DYNAGROBIO - 1032		383 229			383 229
ECOFAUNE - 1033		206 017			206 017
PREN - 1117		121 534			121 534
 Contributions financières d'autres org.					
 Ressources liées à la générosité du public					
TOTAL		588 007	710 780	576 391	722 396

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 118	
		1 118	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL		1 118	